

Montréal, le 28 janvier 2022

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>es</sup> Joelle Cardinal et Jean-Olivier Tremblay  
Hydro-Québec – Affaires juridiques  
75, boul. René-Lévesque Ouest – 4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande d'adoption de la norme de fiabilité CIP-012-1  
Dossier de la Régie : R-4152-2021**

**Demande d'adoption de la norme de fiabilité relative à la  
planification du comportement du réseau de transport en cas de  
perturbation géomagnétique / Norme : TPL-007-3  
Dossier de la Régie : R-4123-2020**

---

Chère consœur, cher confrère,

Le 1<sup>er</sup> juin 2021, le Coordonnateur déposait une proposition de mise à jour du processus de consultation préalable au dépôt des normes de fiabilité pour adoption par la Régie (pièce [B-0047](#)) dans la phase II du dossier R-4123-2020, le tout en suivi de la décision D-2021-015.

Le 25 janvier 2022, le Coordonnateur déposait, en réponse à un engagement pris dans le dossier R-4152-2021 lors de la séance de travail du 25 octobre 2021, une proposition de mise à jour du processus de consultation préalable au dépôt des normes de fiabilité pour adoption par la Régie (pièce [B-0031](#)).

Dans un but d'efficacité réglementaire, la Régie est d'avis que l'examen des propositions serait plus efficient s'il est effectué dans un seul et même dossier.

Par conséquent, la Régie crée une phase II au dossier R-4152-2021 et y transfère les pièces B-0029, B-0030, B-0031 et B-0032. Elle y transfère également les pièces déposées dans le cadre de la phase II du dossier R-4123-2020 et ferme ce dernier dossier.

Veuillez agréer, chère consœur, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Véronique Dubois**

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
VD/vd